

ARRÊTÉ N° 2022.09.08
PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Le Maire de Pluméliau-Bieuzy,

Vu la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route, notamment l'article R.411-8,

Vu le décret N° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu le plan Vigipirate activé le 19 juin 2021 et placé au niveau « risque attentat » sur l'ensemble du territoire national,

Vu l'organisation par la municipalité d'un vide grenier le dimanche 25 septembre 2022 dans le bourg de Pluméliau,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures d'interdiction de stationnement et de circulation sur les voies dans le bourg de Pluméliau-Bieuzy.

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires permettant d'assurer la sécurité tant des usagers que des participants à l'évènement.

ARRÊTE

Article 1 – Le stationnement sera interdit, Place du Général de Gaulle, Place Jean-Marie Onno, rue de la République et rue Théodore Botrel à Pluméliau-Bieuzy, le samedi 24 septembre 2022 à partir de 21h00 et jusqu'au dimanche 25 septembre 2022 à 18h00, en raison de l'organisation d'un vide grenier par la Municipalité.

Article 2 – La circulation sera interdite, Place du Général de Gaulle, Place Jean-Marie Onno, rue de la République et rue Théodore Botrel, le dimanche 25 septembre 2022 à partir de 5h00 et jusqu'au dimanche 25 septembre 2022 à 18h00.

Article 3 – Une déviation sera mise en place en place par le service technique afin de contourner ces rues.

- **Sens Port-Arthur → Remungol**
Rue René Cassin
Rue du Stade
Rue Théodore Botrel
Rue du Bel air
Rue de la Ferrière
- **Sens Remungol → Port-Arthur**
Rue de la Ferrière
Parco le Bourg
Rue Théodore Botrel
Rue du Stade
Rue René Cassin
- **Sens Baud/Guénin → Remungol**
Rue des lilas
Rue des Fontaines
Rue des Tulipes
Rue lieutenant Le Tutour
Rue lieutenant Morvan
Rue des Marguerites
Rue Henri Gillet
- **Sens Port-Arthur → Baud/Guénin**
Rue Anne de Bretagne
Rue Lieutenant Morvan
Rue Lieutenant Le Tutour
Rue des Tulipes
Rue des Fontaines

Article 4 - Conformément au plan Vigipirate placé au niveau « risque attentat » sur l'ensemble du territoire national, l'installation de barrières de protection, ainsi que la mise en place d'une signalisation appropriée, seront effectuées sur les lieux concernés.

Cinq véhicules dit « véhicule bélier » assureront la sécurité soit :

- Rue de la République : Mercedes Sprinter n° 7059-ZF-56
- Rue Combats de Kervernen : 205 n° 4998- WD-56
- Place du 19 mars 1962 : Master n° CV-655-JN
- Rue du Maneguen : Master n° 5718-YZ-56
- Rue Theodore Botrel : Dacia DL-627-KE
- Rue de la Résistance : Master EY-175-QY

Article 5 - Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation par la commune.

Article 6 - Tout arrêt ou stationnement gênant sera puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Article 7 - Monsieur le Maire de Pluméliau-Bieuzy et le Commandant de la brigade territoriale de la Gendarmerie de Baud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pluméliau-Bieuzy, le 19 septembre 2022

Par déléation,
Le Directeur Général des
Services
Nicolas LEFEBVRE

